

Analyse de l'eau des puits résidentiels

L'alimentation en eau de votre résidence vient-elle d'un puits privé?

Si votre eau potable provient d'un puits privé, analysez l'eau de votre puits pour vérifier s'il y a des coliformes et des bactéries E. coli :

- aux quatre mois (trois fois par année);
- si vous craignez une maladie transmise par l'eau;
- si vous remarquez un changement de couleur, d'odeur ou de goût.

L'analyse est gratuite. Vous pouvez aller chercher une bouteille pour échantillon d'eau au Bureau de santé de l'est de l'Ontario. (Les échantillons fournis dans d'autres contenants ne seront pas analysés au laboratoire de santé publique.)

L'eau n'est analysée que pour y détecter des bactéries. Les gens qui souhaitent faire analyser leur eau pour vérifier la présence d'autres substances comme des agents chimiques ou des minéraux doivent envoyer leurs échantillons à un laboratoire privé.

Pour de plus amples renseignements afin de mieux comprendre les résultats de votre analyse d'eau de puits, rendez-vous à www.bseo.ca ou appelez au 613-933-1375 ou au 1 800 267-7120. Demandez la ligne Appel-santé.

